



## Assurance-vie : les meilleures offres simples et lisibles en unités de compte

### Sommaire

Assurance-vie : les meilleures offres simples et lisibles en unités de compte

« Définir un capital cible pour tenir un cap »

La menace de « l'économie réelle »

La discorde sur l'utilité ou non de la PPB

Trois contrats au-dessus du lot

La sortie en titres : issue de secours

Seize contrats gagnants

Notre sélection des meilleurs contrats qui proposent à la fois un bon fonds en euros et des supports risqués en nombre limité mais performants. Savoir choisir avec soin ses unités de compte. La diversification doit comprendre aussi bien le type de support que la géographie ou le niveau de risque. 16 contrats passés à la loupe.



Assurance-vie : les meilleures offres simples et lisibles en unités de compte | Crédits photo : Shutterstock

Quand un épargnant souhaite s'intéresser aux contrats multisupport et mettre une dose de risque dans son assurance-vie, il est confronté à une offre foisonnante de fonds, parfois difficilement compréhensible. Il peut être rassurant, pour cette raison, de choisir un contrat qui propose seulement quelques supports. D'autant que certaines assurances-vie très populaires, comme celles de l'Afer, de la Carac ou de la MIF, souvent recommandées par le bouche-à-oreille, font partie de cette catégorie.

Cependant, que valent leurs unités de compte (UC), ces supports qui comportent un risque de perte du capital ? Elles rassemblent aussi bien des fonds en actions ou obligataires, des sociétés immobilières (SCPI, SCI), des trackers, aussi appelés « ETF », qui suivent un indice (comme le Cac 40 ou le Dow Jones), ou encore – mais plus rarement – des matières premières (liste non exhaustive).

[Visualiser l'article](#)

### Le fonds en euros souffre des taux bas

Les UC sont de plus en plus souvent mises en avant par les assureurs, car les fonds en euros (les supports «?sécurisés?»), c'est-à-dire dont le capital ne peut pas diminuer hors frais), rapportent de moins en moins. En 2019, ils ont servi en moyenne 1,33 % de rendement et ce taux devrait descendre à 1 % ou à 1,1 % en 2020, à en croire le cabinet Facts & Figures. Car le problème pour les compagnies est macroéconomique : elles investissent souvent dans des obligations (emprunts d'Etat ou d'entreprises) afin de garantir la liquidité et la sécurité des fonds en euros.

Malheureusement, les taux proposés aujourd'hui sur le marché rasant le sol, voire sont négatifs, ce qui se répercute en différé sur les supports sécurisés, qui peuvent toutefois encore compter sur des obligations anciennes : « *Le rendement du fonds en euros sera faible* », déclare Olivier Sentis, directeur général de la MIF. *On ne peut pas promettre pour les prochaines années 1,95 % [taux 2019 de la MIF] . Il faut proposer une part de risque pour que ce soit en phase avec les intérêts des assurés. »*

Certaines compagnies mettent même en place une barrière à l'entrée sur les fonds en euros en imposant d'orienter une partie de l'épargne vers les actifs risqués. L'Afer demande ainsi aux assurés qui souhaitent investir 100.000 € ou plus de prendre au moins 30 % d'UC. BforBank Vie demande, quant à elle, 25 % en UC dès le premier euro investi.

A la MIF, pas de contrainte, mais Olivier Sentis reconnaît que les conseillers ont « *des objectifs de souscriptions de multisupport* » : c'est-à-dire qu'ils sont encouragés à vendre des contrats qui comportent des unités de compte, par opposition aux monosupport, qui ne contiennent qu'un fonds en euros. Mais la prise de risque n'est conseillée que jusqu'à 70 ans.

« *Nous ne proposons pas d'UC pour un épargnant âgé de plus de 85 ans* », ajoute, de son côté, Bruno Valersteinas, directeur général adjoint de La France Mutualiste. Car, au grand âge, l'enjeu est davantage celui de la transmission que la génération de gains. Dès lors, il faut orienter tout le capital vers un support sécurisé, et éviter ainsi une moins-value si jamais le contrat venait à être rompu en période de chute des marchés, comme en mars 2020. Pour éviter une telle déconvenue, les bénéficiaires en cas de décès peuvent cependant demander à sortir en titres afin d'attendre des jours meilleurs pour les vendre ( *lire aussi page suivante* ).

### Diversifier pour se protéger

Il convient, dans tous les cas, de diversifier les placements : une ou deux UC ne suffisent pas. Il en faut plusieurs, sans dépasser la dizaine, pour éviter de se disperser. Mais il s'agit de varier aussi les genres, les secteurs économiques et géographiques ainsi que les niveaux de risque. L'avantage des contrats avec peu d'UC étant qu'il n'est pas utile de passer par une gestion déléguée (mais notre experte n'est pas du même avis, *lire ci-dessous* ), puisque l'offre est déjà censée être pertinente. Le panachage et la dose dépendront à la fois de la tolérance au risque de l'investisseur, mais aussi de son horizon de placement. « *Si c'est pour le long terme, à huit ou dix ans, le plus rentable, ce sont les fonds en actions* », indique Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet Gefinéo. Les fonds diversifiés (avec différentes classes d'actifs, dont des obligations et des actions) sont plus conseillés pour du moyen terme. Quoi qu'il en soit, il faut accepter de prendre le temps avec les UC – « *la performance sur tel ou tel trimestre ne doit pas être une préoccupation* », continue Guillaume Eyssette – et ne pas avoir besoin de retirer l'argent de manière imprévue.